

SCM 32 Victor Noir
Société Civile de Moyen Limitée au capital social de 200 Euros
Siège social :
153, Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 11/12/2024

L'an 2024

Le onze Décembre, à dix-huit heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents, ou représentés :

- Madame Maude Marie MIQUEL 10 parts
- Monsieur Fabrice CATON 10 parts

Soit un total de

20 parts,

Sur les vingt parts composant le capital social.

Monsieur Fabrice CATON préside la séance en sa qualité de gérant associé par laquelle l'ordre du jour annoncé est :

LA DISSOLUTION ET LA NOMINATION DU LIQUIDATEUR

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R. 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution N° 1 : Dissolution anticipée – Mise en liquidation amiable

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve ledit rapport et prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce